



SNOOKER

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2015/2016

TITRE I. COMPETITIONS NATIONALES

I. Championnats de France Mixte, Féminines, Juniors (-21ans), Cadets (-15ans) & Masters (+40 ans)

A) Phases de qualifications:

Tous les frais concernant les phases de qualifications Club, Ligues et Finales des Zones sont à la charge des Clubs ou des Ligues concernées.

Pour les tournois de zones (ZST), qualificatifs pour les PLAY-OFFS, il est prévu les dispositions suivantes :

1. Droits d'engagement : 20 euros / joueur

Pour participer à un tournoi « ZST », le joueur devra s'acquitter d'un droit d'engagement fixé à 20€. Les participants doivent régler les droits d'engagement à l'organisateur directement le jour de la compétition.

2. Primes

Le Club organisateur verse aux participants des épreuves, une prime calculée sur un pourcentage de la masse totale des droits d'engagement, se décomposant comme suit :

Vainqueur: 40%

Finaliste : 26%

3ème et 4ème : 2 X 17%

Meilleur Break : 20,- € pour chaque épreuve pris sur la masse totale des droits d'engagement. Le Club organisateur remettra un trophée au vainqueur de chaque épreuve.

Nota : si l'organisateur le souhaite, il peut apporter un sponsoring financier pour augmenter les primes.



B) Phases finales :

1. Barème de remboursement

1.1. Base de calcul

1 repas = 13,70 € et 1 nuit = 27,40 €

0,23 € par kilomètre parcouru - distance prise sur un [site internet](#) par le trajet le plus rapide de la commune du club d'appartenance à la commune du lieu de compétition.

1.2. Finales nationales sur **n** jours

< à 100 km Aller-Retour	0,23 € du km (x n)	Forfait : (n x 2) - 1 repas
> à 101 km Aller-Retour	0,23 € du km	Forfait : (n - 1) nuits + [(n x 2) - 1 repas]
> à 401 km Aller-Retour	0,23 € du km	Forfait : n nuits + [(n x 2) - 1 repas]

2. Remboursement des frais des joueurs

24 joueurs catégorie Mixte - **6** joueuses catégorie Féminines – **8** joueurs catégorie Masters – **12** joueurs catégorie Juniors – joueurs catégorie Cadets.

La FFB ne prend plus en charge les frais des joueurs catégories mixte et masters (voir avec leurs clubs/ligues).

La participation de la FFB pour les frais des joueurs des catégories féminines, juniors et cadets est à 33 % selon le barème ci-dessus 1.2.

3. Remboursement des frais des arbitres

L'organisateur prendra en charge les frais de transport et de séjour (repas et hôtel) selon le barème forfaitaire en vigueur. L'hébergement est en chambre « Twin » (2 personnes par chambre).

La FFB verse une dotation de 100€ par arbitre convoqué par la CSNS à l'organisateur.

4. Médailles et trophées

- La FFB décerne les médailles d'or, d'argent et de bronze (x2) aux 4 premiers de tous les championnats Mixte, Féminines, Masters, Juniors et Cadets.

- Le club organisateur a la charge d'offrir une coupe ou un trophée aux Vainqueurs (premiers et premières) des 5 championnats ainsi qu'au réalisateur du meilleur break dans chaque championnat.



II. Championnats de France par équipes

A) Droit d'inscription & Phases de qualifications:

Le chèque du droit d'engagement d'un montant de 30 € est à envoyer à la ligue d'appartenance.

Le secrétariat fédéral envoie à chaque ligue une facture globale récapitulative de tous les droits d'engagement à régler.

Tous les frais concernant les phases de qualifications Club, Ligue et Zones des championnats de France par équipes sont à la charge des Clubs ou des Ligues concernées.

B) Phases finales :

1. Dotation

8 équipes de 2 joueurs.

La FFB verse une dotation forfaitaire de 50€ par joueur.

Les autres frais sont à la charge des joueurs.

2. Arbitres.

L'organisateur fournit le nombre d'arbitres nécessaire pour le bon fonctionnement de la compétition.

III. Coupe de France toutes catégories 15 et 6 Rouges

1. Dotation aux joueurs

Coupe de France à 15 Rouges :

Vainqueur : 250 €

Finaliste : 150 €

3ème & 4ème : 2 x 75 € soit 150 €

Coupe de France à 6 Rouges :

Vainqueur : 250 €

Finaliste : 150 €

3^{ème} et 4^{ème} : 2 x 75 € soit 150 €

2. Primes

Le club organisateur verse une prime de 50 € au joueur réalisateur du meilleur break, à condition qu'il soit égal ou supérieur à 60 points.



3. Arbitres

Le club organisateur fournit le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition.

IV. Tournoi National masters de Snooker

1. Droits d'engagement :

Pour participer au tournoi national masters, le joueur devra s'acquitter d'un droit d'engagement fixé à 20€. Les participants doivent régler les droits d'engagement à l'organisateur directement le jour de la compétition.

2. Primes

Le Club organisateur verse aux participants des épreuves, une prime calculée sur un pourcentage de la masse totale des droits d'engagement.

Vainqueur: 40%

Finaliste : 26%

3ème et 4ème : 2 X 17%

Meilleur Break : 30,- € pris **sur la masse totale des droits d'engagement.**

Le Club organisateur remettra des trophées aux 2 premiers de chaque épreuve ainsi qu'au meilleur break.

3. Arbitres

Le club organisateur fournit le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement du tournoi.

V. Play-Offs:

1. Remboursement des frais des joueurs

24 joueurs (Mixte)

Les frais sont à la charge des joueurs.

2. Arbitres

Le club organisateur fournit le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement du tournoi.

TITRE II. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Suite à une sélection confirmée par le DTN, la FFB prendra en charge :

- Les droits d'engagement des participants.

Les dispositions financières pour l'hébergement et le transport de chaque compétition internationale seront définies au fur et à mesure des compétitions et communiquées aux joueurs sélectionnés.